



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية . قوانين . أوامر ومراسيم
قرارات مقررات . منشور . إعلانات وبلاغات

	ALGERIE		ETRANGER		DIRECTION ET REDACTION Secrétariat général du Gouvernement Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9 et 13, Av. A. Benbarek - ALGER Tél. : 66-18-15 à 17 — C.C.P. 3200-50 - ALGER
	6 mois	1 an	6 mois	1 an	
Edition originale	20 DA	30 DA	30 DA	50 DA	
Edition originale et sa traduction	30 DA	50 DA	40 DA	70 DA	
(Frais d'expédition en sus)					

Edition originale, le numéro : 0,30 dinar. Edition originale et sa traduction, le numéro : 0,70 dinar — Numéro des années antérieures : 0,50 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamation. Changement d'adresse, ajouter 0,40 dinar. Tarif des insertions : 10 dinars la ligne.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS,
ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(Traduction française)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

Décision du 2 septembre 1974 portant annulation de soixante-dix (70) licences de taxis du plan de taxis dans les wilayas de Tizi Ouzou et de Bouira, p. 834.

Décision du 2 septembre 1974 portant attribution de trente-neuf (39) nouvelles licences de taxis dans les wilayas de Tizi Ouzou et de Bouira, p. 835.

Décision du 5 septembre 1974 portant attribution d'une licence de taxi dans la wilaya de Saïda, p. 835.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 21 septembre 1974 mettant fin aux fonctions du secrétaire général adjoint du ministère des affaires étrangères, p. 835.

Décret du 21 septembre 1974 portant nomination du secrétaire général du ministère des affaires étrangères, p. 835.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Decrets du 21 septembre 1974 mettant fin aux fonctions de directeurs aux conseils exécutifs de wilayas, p. 836.

SOMMAIRE (suite)

Décret du 21 septembre 1974 portant nomination du directeur des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale au conseil exécutif de la wilaya de Tiaret, p. 836.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 21 septembre 1974 portant mouvement dans le corps de la magistrature, p. 836.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté du 1^{er} juillet 1974 fixant la liste des instituts composant l'université des sciences et de la technologie d'Alger, p. 837.

MINISTERE DE L'INFORMATION ET DE LA CULTURE

Décret du 21 septembre 1974 mettant fin aux fonctions du directeur de l'information, p. 837.

ACTES DES WALIS

Arrêté du 24 mai 1974 du wali de Constantine, portant réintégration dans le domaine privé de l'Etat, des lots urbains n^{os} 68 pie et 70 pie sans numéro au plan de lotissement, d'une superficie totale de 328 m², concédés à l'ex-commune mixte de Taher par décret du 4 juin 1902, avec la destination, le premier lot, de maison du docteur Jardin, le second, de réserve autour du village, p. 837.

Arrêté du 27 mai 1974 du wali de l'Aurès portant concession gratuite, au profit de l'office des H.L.M. de la wilaya de l'Aurès à Batna, d'un terrain de 0 ha 53 a 30 ca, sis à Arris, nécessaire à la construction, en partie, de 75 logements dans cette localité, p. 837.

AVIS ET COMMUNICATIONS

SNCF — Avis d'homologation de la modification de l'article 15 du recueil général des tarifs, p. 837.

Marchés — Appels d'offres, p. 837.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

Décision du 3 septembre 1974 portant annulation de soixante-dix (70) licences de taxis du plan de taxis dans les wilayas de Tizi Ouzou et de Bouira.

Par décision du 2 septembre 1974, est approuvée la liste ci-jointe portant annulation de soixante-dix (70) licences de taxis du plan de taxis des wilayas de Tizi Ouzou et de Bouira.

LISTE PORTANT ANNULATION DE 70 LICENCES
DE TAXIS DANS LA WILAYA DE TIZI OUZOU

Bénéficiaires	Daïras	Centres d'exploitation
Abadou Mouloud	Tizi Ouzou	Tizi Ouzou
Berrekla Rabah	"	"
Chaouadi Tahar	"	"
Cherralah Ali	"	"
Dekli Ahmed	"	"
Fellahi Mohamed Améchtouh	Tigzirt	Makouda
Gaba Mohamed	Tizi Ouzou	Tizi Ouzou
Graïchi Mohamed	"	"
Guerdou Mohamed	"	Béni Douala
Mekhami Ali	"	Tizi Ouzou
Ouyed-Hocine et Abdelkader	"	"
Nefous Ahmed	"	Béni Douala
Sedoud Ali et AHCENE	"	Tizi Ouzou
Small Idir	"	"
Yakoub Idir	"	"

Bénéficiaires	Daïras	Centres d'exploitation
Abdedaïm Abdelkader	Bordj Ménéfel	Bordj Ménéfel
Khelifi Amar	"	Isser
Mendjel Amar	"	"
Aouchar AHCENE	Bouira	Bechloul
Aissani Mohamed	Draa El Mizan	Ouadhia
Aknine Slimane	"	"
Chaoui Belkacem	"	"
Hadjem Arezki	"	Kirouane
Kheddache Belaïd	"	Draa El Mizan
Abdi Ali	Lakhdaria	Bouderbala
Abbou Rabah	Aïn El Hammam	Aïn El Hammam
Abdellah Mohamed	L'Arbaa Naït Irathen	L'Arbaa Naït Irathen
Ahmed Ali Ahmed	Aïn El Hammam	Aïn El Hammam
Ahmed Ali Si Md Chérif	"	"
Aït-Ali Mohamed Saïd	"	"
Aït-Allaoua Rabah	"	Tassaf
Aït-Allioua Abdellah	"	Iferhounène
Aït-Embarek Arezki	"	Tassaf
Aït-Ramdane Boussad	"	"
Aït-Yalla Saïd	"	Quacif
Alliche Rabah	"	Iferhounène
Benkacimi Ramdane	"	Tassaf
Berrelhadj Lounès	"	"
Berkal Salem	"	Quacif
Boughanem Bélaïd	"	"
Bouaziz Rabah	L'Arbaa Naït Irathen	Tizi Rached
Chérikh Ouahmed	Aïn El Hammam	Iferhounène
Chellali Amar	L'Arbaa Naït Irathen	L'Arbaa Naït Irathen
Cherrat Abderrahmène	"	Béni Yenni

Bénéficiaires	Dairas	Centres d'exploitation
Fellah Mohamed	L'Arbaa Naït Irathen	Irdjen
Hamadou Chaâbane	"	L'Arbaa Naït Irathen
Hamour Boussad	Aïn El Hammam	Iferhounène
Houamdi Ramdane	L'Arbaa Naït Irathen	L'Arbaa Naït Irathen
Ighli Ahmed	"	Irdjen
Izri Mohamed	Aïn El Hammam	Aïn El Hammam
Khelifi Aomar	"	"
Khelif Saïd	"	"
Ladjell Mohamed	L'Arbaa Naït Irathen	Béni Yenni
Mahrez Méziane dit Mohamed	"	Irdjen
Medine Dahmane	"	L'Arbaa Naït Irathen
Mohand-Ahmed Amrane	Aïn El Hammam	Tassaf
Mohandi Mohamed	"	Aïn El Hammam
Mohandi Saïd	"	Iferhounène
Mouloudj Hocine	L'Arbaa Naït Irathen	L'Arbaa Naït Irathen
Naït-Mohand Ali	Aïn El Hammam	Aïn El Hammam
Naït-Mohand-Ali Méziane	"	Iferhounène
Ounesli Ahcène	L'Arbaa Naït Irathen	L'Arbaa Naït Irathen
Ould-Taleb Arezki	Aïn El Hammam	Aïn El Hammam
Ouraïmoun Lounès	"	"
Rahoual Achour	L'Arbaa Naït Irathen	L'Arbaa Naït Irathen
Salah Méhenna	Aïn El Hammam	Iferhounène
Samer Mohamed-Ouidir	"	"
Sekli Ahcène	L'Arbaa Naït Irathen	Irdjen
Yahia Ahmed	Aïn El Hammam	Iferhounène
Yebka Rabah	L'Arbaa Naït Irathen	L'Arbaa Naït Irathen

Décision du 2 septembre 1974 portant attribution de trente neuf (39) nouvelles licences de taxis dans les wilayas de Tizi Ouzou et de Bouira.

Par décision du 2 septembre 1974, est approuvée la liste ci-jointe portant attribution de trente neuf (39) licences de taxis dans les wilayas de Tizi Ouzou et de Bouira.

LISTE PORTANT ATTRIBUTION DE 39 NOUVELLES LICENCES DE TAXIS DANS LES WILAYAS DE TIZI OUZOU ET DE BOUIRA

Bénéficiaires	Dairas	Centres d'exploitation
Hamdouni Hocine	Bordj Ménéaïel	Isser
Mme Vve Chérifi, née Tibebrine Fatma	"	Bordj Ménéaïel
Meddahi Ahmed	"	Isser
Mme Vve Ferradji Yahia, née Banouh Fatima	Bouira	Bechloul
Yettou Ahmed	Lakhdaria	Bouderbala
Benmakhlouf Mohand	Aïn El Hammam	Aït Mislaiène (Tassaf)

Bénéficiaires	Dairas	Centres d'exploitation
Habib Adidi	Aïn El Hammam	Tassaf
Ould-Hamou Adidi	"	Aït Mislaiène (Tassaf)
Mme Ben Ahmed Dehbia	"	Tassaf
Mme Aït Mahdi Hamama	"	Tassaf
Mme Vve Lefki Mohamed Améziane	"	Aïn El Hammam
Benmassaoud Ouerdi	"	"
Mme Mehabs Messad dit Djedjiga	L'Arbaa Naït Irathen	Béni Yenni
Mme Aït-Taleb Zaïna	Aïn El Hammam	Aïn El Hammam
Bouafia Ali	"	"
Mme Inoudjal, née Djerroud Chenima	"	"
Mme Boussad Zaïna	"	"
Tihaouini Larbi	"	"
Ali Ahmedi Kalssa	"	"
Mme Aïttaout Ouerdia	"	"
Mme Vve Siali, née Benkaci Dehbia	"	"
Mme Vve Ladjali, née Sid Otman	L'Arbaa Naït Irathen	Irdjen
Chebab Mohamed	"	"
Hamadini Belaïd	"	"
Hadj Benani Djouher	"	Ouacif
Brahimi Saïd	"	"
Mme Khenissi Djouher	"	"
Mohamed Ouassaid Smina	"	"
Mme Vve Toum Belaïd	"	Béni Yenni
Mme Vve Ladjel, née Bessoul Ghenima	"	"
Mme Vve Habès, née Touat Fatima	"	Tighilt El Hadj Ali
Mme Zidani Aldjia	"	El Misser
Mme Vve Redjal Mouloud, née Ramdane	"	Abouda Oufella
Ziane Eocene	"	L'Arbaa Naït Irathen
Mme Vve Tayeb Fatima	"	"
Mme Vve Amara Kheloudja	"	"
Mme Vve Hamroui Mohand	"	"
Mme Vve Moualek, née Mokrab Djouza	"	"
Mme Vve Kaulal Aldjia	"	Tizi Rached

Décision du 5 septembre 1974 portant attribution d'une licence de taxi dans la wilaya de Saïda.

Par décision du 5 septembre 1974, est attribuée une licence de taxi dans la wilaya de Saïda, au profit de Mme Vve Abdelkader Benkecker, née Aïcha Atbi, avec centre d'exploitation dans la wilaya de Saïda.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 21 septembre 1974 mettant fin aux fonctions du secrétaire général adjoint du ministère des affaires étrangères.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de secrétaire général adjoint du ministère des affaires étrangères, exercées par M. Abdelmalek Benhabylès.

Décret du 21 septembre 1974 portant nomination du secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Vu les ordonnances n° 65-182 du 10 juillet 1965 et 70-53 du 18 djoumada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement ;

Vu le décret n° 65-209 du 17 août 1965 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères;

Vu le décret du 19 février 1963 portant nomination de M. Abdelmalek Benhabylès en qualité de ministre plénipotentiaire;

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Décète :

Article 1^{er}. — M. Abdelmalek Benhabylès est nommé secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 septembre 1974.

Houari BOUMEDIENE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 21 septembre 1974 mettant fin aux fonctions de directeurs aux conseils exécutifs de wilayas.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de directeur des services financiers au conseil exécutif de la wilaya de Tiaret, exercées par M. Ahmed Nadjah, décédé le 30 mai 1973.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de directeur des services financiers au conseil exécutif de la wilaya de Médéa, exercées par M. Driss Hadi, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de directeur des services financiers au conseil exécutif de la wilaya de la Saoura, exercées par M. Mohamed Hamoudi, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de directeur des services financiers au conseil exécutif de la wilaya d'Oran, exercées par M. Mohamed Oulhocine Degheb, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de directeur des services financiers au conseil exécutif de la wilaya de Saïda, exercées par M. Nourredine Hayane, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de directeur des services financiers au conseil exécutif de la wilaya de l'Aurès, exercées par M. Ayat Bouaziz Lakehal, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de directeur des services financiers au conseil exécutif de la wilaya de Mostaganem, exercées par M. Mohamed Malti, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de directeur des services financiers au conseil exécutif de la wilaya d'El Asnam, exercées par M. Sayah Menouer, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de directeur des services financiers au conseil exécutif de la wilaya de Tlemcen, exercées par M. Ghaouti Semoud, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de directeur des services financiers au conseil exécutif de la wilaya de Tizi Ouzou, exercées par M. Saïd Belaribi, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de directeur des services financiers au conseil exécutif de la wilaya de Sétif, exercées par M. Mohamed Ali Benhassine, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de directeur des services financiers au conseil exécutif de la wilaya de Annaba, exercées par M. Small Boudiaf, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de directeur des services financiers au conseil exécutif de la wilaya de Constantine, exercées par M. Abderrahmane Benmaïza, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de directeur des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale au conseil exécutif de la wilaya de Tiaret, exercées par M. Ziane Kenniche, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 21 septembre 1974 portant nomination du directeur des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale au conseil exécutif de la wilaya de Tiaret.

Par décret du 21 septembre 1974, M. Zekri Hadj-Zekri est nommé directeur des affaires générales, de la réglementation et de l'administration locale, au conseil exécutif de la wilaya de Tiaret.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 21 septembre 1974 portant mouvement dans le corps de la magistrature.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de conseiller près la cour d'Alger exercées par M. Slimane Yahia Chérif.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de conseiller près la cour d'Alger exercées par M. Abdelaziz Guedmani.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de procureur général adjoint près la cour de Tiaret exercées par M. Azeddine Artebasse.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de procureur général adjoint près la cour de Tiaret exercées par M. Mohamed Ghernaout.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de procureur général adjoint près la cour de Tiaret exercées par M. Chérif Boudra.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de juge près le tribunal d'Alger exercées par M. Kamel Benmeziani dans le cadre du service civil.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de juge près le tribunal d'Alger, exercées par M. Brahim Bouhalila dans le cadre du service civil.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de procureur général près la cour de Constantine exercées par M. Ali Benflis.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de juge près le tribunal de Mostaganem exercées par M. Ahmed Raïs.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de juge près le tribunal de Saïda, exercées par M. Kadi-Haniff Benamar.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de procureur de la République adjoint exercées par M. Ahmed ben Abdelkader près le tribunal d'El Amria.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté du 1^{er} juillet 1974 fixant la liste des instituts composant l'université des sciences et de la technologie d'Alger.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu l'ordonnance n° 74-50 du 25 avril 1974 portant création de l'université des sciences et de la technologie d'Alger (U.S.T.A.);

Arrête :

Article 1^{er}. — L'université des sciences et de la technologie d'Alger (U.S.T.A.) comprend les instituts suivants :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1 - l'institut de biologie | 6 - l'institut d'électronique |
| 2 - l'institut de chimie | 7 - l'institut de génie civil |
| 3 - l'institut de physique | 8 - l'institut de métallurgie |
| 4 - l'institut de mathématiques | 9 - l'institut de mécanique |
| 5 - l'institut des sciences de la terre | 10 - l'institut d'hydraulique |
| | 11 - l'institut d'électrotechnique. |

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 1^{er} juillet 1974.

Mohamed Seddik BENYAHIA.

MINISTERE DE L'INFORMATION ET DE LA CULTURE

Décret du 21 septembre 1974 mettant fin aux fonctions du directeur de l'information.

Par décret du 21 septembre 1974, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'information, exercées par M. Mohamed Merzoug.

Ledit décret prend effet à compter de la date de sa signature.

AVIS ET COMMUNICATIONS

SNCF. — Avis d'homologation de la modification de l'article 15 du recueil général des tarifs.

Par décision du 23 août 1974, le ministre d'Etat chargé des transports a homologué la modification de l'article 15 du recueil général des tarifs voyageurs et bagages en vigueur à la société nationale des chemins de fer algériens.

Ladite modification a pour objet l'institution d'une amende à percevoir sur les voyageurs en situation irrégulière qui refusent de s'acquitter du prix de leur transport.

La mesure prend effet à compter du 1^{er} août 1974.

MARCHES. — Appels d'offres

MINISTERE DE L'INTERIEUR

WILAYA DE TIARET

SERVICE DE L'ANIMATION ET DE LA PLANIFICATION
ECONOMIQUES

Construction d'une maison de jeunes
à Tissemsilt

Un appel d'offres est lancé pour la construction d'une maison de jeunes à Tissemsilt (wilaya de Tiaret).

L'appel d'offres comportera les lots suivants :

- Lot n° 1 - Gros-œuvre - V.R.D.
- Lot n° 2 - Etanchéité
- Lot n° 3 - Menuiserie - bois
- Lot n° 4 - Menuiserie - aluminium

ACTES DES WALIS

Arrêté du 24 mai 1974 du wali de Constantine, portant réintégration dans le domaine privé de l'Etat, des lots urbains n° 68 pie et 70 pie sans numéro au plan de lotissement, d'une superficie totale de 328 m², concédés à l'ex-commune mixte de Taher par décret du 4 juin 1902, avec la destination, le premier lot, de maison du docteur Jardin, le second, de réserve autour du village.

Par arrêté du 24 mai 1974 du wali de Constantine, sont réintégrés, dans le domaine privé de l'Etat, les lots urbains n° 68 pie et 70 pie sans numéro au plan de lotissement, d'une superficie de 328 m², concédés à l'ex-commune mixte de Taher, par décret du 4 juin 1902, avec la destination, le premier lot, de maison du docteur Jardin, le second, de réserve autour du village, tels au surplus que lesdits lots figurent sur le plan qui demeurera annexé à l'original dudit arrêté.

L'immeuble réintégré sera remis sous la gestion du service des domaines.

Arrêté du 27 mai 1974 du wali de l'Aurès, portant concession gratuite, au profit de l'office des H.L.M. de la wilaya de l'Aurès à Batna, d'un terrain de 0 ha 53 a 30 ca, sis à Arris, nécessaire à la construction, en partie, de 75 logements dans cette localité.

Par arrêté du 27 mai 1974 du wali de l'Aurès, est concédée gratuitement, au profit de l'office des H.L.M. de la wilaya de l'Aurès à Batna, avec la destination de construction de 75 logements à Arris, un terrain de 0 ha 53 a 30 ca.

L'immeuble concédé sera réintégré, de plein droit, au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

- Lot n° 5 - Electricité
- Lot n° 6 - Plomberie - sanitaire
- Lot n° 7 - Ferronnerie
- Lot n° 8 - Peinture - vitrerie
- Lot n° 9 - Chauffage central.

Les entreprises intéressées pourront soumissionner pour l'ensemble des lots, ou par lots séparés.

Les dossiers pourront être retirés contre paiement des frais de reproduction au cabinet d'architecture S. Fenhouri et Farouk El Cheikh, architectes associés 5, place Abdelmalek Ramdane, Oran - tél. : 328.28 - 327.18.

Les offres devront parvenir à la wilaya de Tiaret - service de l'animation et de la planification économiques, avant le 1^{er} octobre 1974 à 18 heures, sous pli cacheté, accompagnées des pièces fiscales, références et qualifications des entreprises.

Les entreprises resteront engagées par leurs offres pendant une période de 90 jours (quatre-vingt-dix jours).

WILAYA DE SAIDA

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE
ET DE L'EQUIPEMENT
PROGRAMME SPECIAL

Acquisition d'armoires pupitres
pour centrales agrométéorologiques

Un appel d'offres ouvert est lancé pour la fourniture de 5 armoires pupitres.

Les entreprises intéressées pourront retirer les dossiers à la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Saïda, bureau des marchés, 2, rue des frères Fatmi ou à la direction de l'institut hydrométéorologique de formation et de recherches, cité H.L.M., bloc D1 (Gambetta) à Oran.

La date limite de dépôt des offres au wali de Saïda est fixée au mardi 29 octobre 1974 à 18 heures, délai de rigueur.

Les entreprises soumissionnaires sont engagées par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à dater de leur dépôt.

Lycée Abdelmoumène

Salle des fêtes

Un appel d'offres est lancé concernant la construction d'une salle des fêtes dans l'enceinte du lycée.

Cet appel d'offres porte sur les lots suivants :

- Lot n° 1 : terrassement, béton armé, maçonnerie,
- Lot n° 2 : charpente, ossature métallique, couverture, ferronnerie,
- Lot n° 3 : bardages, plafonds suspendus, revêtements muraux, métalliques (aluminium anodisé),
- Lot n° 4 : menuiserie, quincaillerie, volets roulants,
- Lot n° 5 : plomberie, sanitaire, chauffage, installations électriques,
- Lot n° 6 : peinture vitrerie, miroiterie.

Seules les entreprises qualifiées par le ministère des travaux publics et de la construction, à jour de leur situation fiscale et de sécurité sociale, sont admises à répondre à cet appel d'offres.

Les entreprises intéressées, répondant à la condition ci-dessus, pourront consulter et retirer les dossiers au bureau d'architecture Georges Nachbaur, 15, Bd de l'A.L.N. (ex-Front de mer) à Oran, contre paiement des frais de reproduction.

Aucun envoi de dossier ne sera fait contre remboursement.

La date limite de dépôt des offres à la direction de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Saïda, service des marchés, est fixée au 10 octobre 1974.

Les entreprises soumissionnaires seront engagées par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours, à dater de leur dépôt.

WILAYA D'EL ASNAM

Programme spécial

Opération n° 07.59.11.3.14.01.04

Construction de 2 ateliers avec salle de cours, magasin et sanitaire au C.F.P.A. annexe de Cherchell

Un appel d'offres est lancé pour la construction de 2 ateliers avec salle de cours, magasin et sanitaire au C.F.P.A. annexe de Cherchell.

Les dossiers peuvent être retirés à la direction du C.F.P.A. d'El Asnam.

Les offres, accompagnées des références professionnelles et des pièces fiscales, devront être adressées sous double enveloppe cachetée au wali d'El Asnam - bureau des marchés avec la mention « soumission pour 2 ateliers au C.F.P.A. annexe de Cherchell » avant le 23 octobre 1974.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours.

Opération n° 07.59.11.3.14.01.03

Construction d'un logement au C.F.P.A. annexe d'Aïn Defla

Un appel d'offres est lancé pour la construction d'un logement au C.F.P.A. annexe d'Aïn Defla.

Les dossiers peuvent être retirés à la direction du C.F.P.A. d'El Asnam.

Les offres, accompagnées des références professionnelles et des pièces fiscales, devront être adressées sous double enveloppe cachetée au wali d'El Asnam - bureau des marchés avec la mention « soumission pour la construction d'un logement au C.F.P.A. annexe d'Aïn Defla » avant le 23 octobre 1974.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours.

WILAYA DES OASIS

Construction d'un poste frontalier pour le service des douanes à Bou Aroua

Daïra d'El Oued

LIEU DE CONSULTATION DES DOSSIERS :

— Bureau du directeur de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya des Oasis à Ouargla.

LIEU, DATE ET HEURE DE RECEPTION DES OFFRES :

Les offres devront parvenir au wali des Oasis - Service du budget et des opérations financières - Bureau des marchés publics à Ouargla, au plus tard le 19 octobre 1974 à 12 heures.

WILAYA D'EL ASNAM

Programme spécial

Opération n° 07.59.11.3.14.01.01

Construction de 8 salles de cours au C.F.P.A. d'El Asnam

Un appel d'offres est lancé pour la construction de 8 salles de cours au C.F.P.A. d'El Asnam.

Les dossiers peuvent être retirés à la direction du C.F.P.A. d'El Asnam.

Les offres, accompagnées des références professionnelles et des pièces fiscales, devront être adressées sous double enveloppe cachetée, au wali d'El Asnam, bureau des marchés, avec la mention « Soumission pour la construction de 8 salles de cours au C.F.P.A. d'El Asnam », avant le 23 octobre 1974.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours.

Opération n° 07.59.11.3.14.01.01

Construction d'un internat au C.F.P.A. d'El Asnam

Un appel d'offres est lancé pour la construction d'un internat au centre de formation professionnelle des adultes à El Asnam.

Les dossiers peuvent être retirés à la direction du C.F.P.A. d'El Asnam.

Les offres, accompagnées des références professionnelles et des pièces fiscales, devront être adressées sous double enveloppe cachetée, au wali d'El Asnam, bureau des marchés, avec la mention « Soumission pour la construction d'un internat au C.F.P.A. d'El Asnam », avant le 23 octobre 1974.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours.

Opération n° 07.59.11.3.14.01.04

**Construction de 3 logements au C.F.P.A.
annexe de Cherchell**

Un appel d'offres est lancé pour la construction de 3 logements au C.F.P.A. annexe de Cherchell.

Les dossiers peuvent être retirés à la direction du C.F.P.A. d'El Asnam.

Les offres, accompagnées des références professionnelles et des pièces fiscales, devront être adressées sous double enveloppe cachetée, au wali d'El Asnam, bureau des marchés, avec la mention « Soumission pour 3 logements au C.F.P.A. annexe de Cherchell », avant le 23 octobre 1974.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours.

Opération n° 07.34.02.4.14.01.02

Aménagement du port de Ténès

Un appel d'offres est lancé en un lot unique pour la construction à Ténès de :

- 1 bâtiment administratif O.N.P.,
- 2 logements de fonctions,
- 20 chambres de pêcheurs.

Les entreprises intéressées pourront consulter ou retirer les dossiers réglementaires, contre paiement des frais de reproduction, auprès de M. Merad Saïd, architecte à Tlemcen, agence 38, rue Assalah Hocine à Alger, tél. 63-87-17.

Les offres, accompagnées des pièces réglementaires, devront parvenir au wali d'El Asnam, bureau des marchés, sous double enveloppe cachetée, avant le 23 octobre 1974.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE

ET DE L'EQUIPEMENT

DE LA WILAYA DES OASIS

Ecole paramédicale d'Ouargla

Un appel d'offres est lancé en vue de la construction d'une école paramédicale à Ouargla pour les lots :

- n° 3 - Menuiseries
- n° 8 - Peinture - vitrerie.

Lieu de retrait et de consultation des dossiers :

Les entreprises ou sociétés d'entreprises intéressées par cet appel d'offres sont invitées à retirer, contre paiement, les dossiers techniques relatifs à cette affaire, au bureau d'études d'architecture et d'urbanisme « ETAU », 70, rue Larbi Allik, Hydra, Alger.

Lieu, date et heure limite de réception des dossiers :

La limite de réception des offres est fixée au plus tard au 31 octobre 1974 à 12 h 00.

Les offres doivent parvenir sous pli recommandé, accompagnées des pièces réglementaires au wali des Oasis, service du budget et des opérations financières, bureau des marchés publics à Ouargla.

HOPITAL D'OUARGLA

Un appel d'offres est lancé en vue de la construction d'un hôpital de 600 lits à Ouargla, pour les lots :

- N° 2 - Gros-œuvre
- N° 4 - Etanchéité
- N° 10 - Peinture-vitrerie
- N° 11 - Faux-plafonds.

Lieu de retrait et de consultation des dossiers :

Les entreprises ou sociétés d'entreprises intéressées par cet appel d'offres, sont invitées à retirer, contre paiement, les dossiers techniques relatifs à cette affaire, au bureau d'études d'architecture et d'urbanisme « ETAU », 70, rue Larbi Allik, Hydra - Alger.

Lieu, date et heure limite de réception des offres :

La limite de réception des offres est fixée au plus tard au 31 octobre 1974 à 12 h. 00.

Les offres doivent parvenir sous pli recommandé, accompagnées des pièces réglementaires au wali des Oasis - Service du budget et des opérations financières - Bureau des marchés publics à Ouargla.

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE LA CONSTRUCTION**

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE
ET DE L'EQUIPEMENT**

DE LA WILAYA DE MOSTAGANEM

Service technique d'architecture

Wilaya de Mostaganem

Daira de Oued Rhliou

Un avis d'appel d'offres ouvert est lancé pour la construction de halles centrales à Oued Rhliou.

L'opération est à lots séparés et se décompose comme suit :

- Lot n° 1 - Gros-œuvre - V.R.D.
- Lot n° 2 - Menuiserie
- Lot n° 3 - Electricité
- Lot n° 4 - Etanchéité
- Lot n° 5 - Plomberie sanitaire
- Lot n° 6 - Peinture vitrerie
- Lot n° 7 - Fermetures métalliques.

Les entreprises soumissionnaires pour ce marché pourront remettre leurs offres pour l'ensemble des lots (lot unique) ou pour chaque lot.

Les candidats pourront consulter et retirer les dossiers contre remboursement des frais de reproduction, à la direction de l'infrastructure et de l'équipement de Mostaganem, bureau d'architecture, square Boudjemaa Mohamed à Mostaganem.

Les offres doivent parvenir au directeur de l'infrastructure et de l'équipement de Mostaganem à l'adresse ci-dessus indiquée sous enveloppe cachetée portant la mention apparente « Appel d'offres ouvert, halles centrales d'Oued Rhliou ».

La date limite pour le dépôt des offres est fixée au lundi 10 novembre 1974.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE
ET DE L'EQUIPEMENT**

DE LA WILAYA DE LA SAOURA

Sous-direction de la construction et de l'habitat

Un avis d'appel d'offres ouvert est lancé ayant pour objet la construction d'une caserne de la protection civile de Béchar.

Cet avis d'appel d'offres porte sur deux groupes de lots séparés :

a) Lot n° 1 : gros-œuvre,

Lot n° 2 : électricité,

Lot n° 3 : plomberie,

Lot n° 4 : peinture - vitrerie,

Lot n° 5 : menuiserie.

b) Construction de 4 logements semi-urbains (lot unique) :

— gros-œuvre,

— électricité,

— plomberie,

— peinture - vitrerie,

— menuiserie.

Les entreprises intéressées pourront retirer les dossiers au bureau d'études SARTU, 14, avenue Malika Gaïd à El Biar (Alger), contre paiement des frais de reproduction.

Les offres, accompagnées des pièces réglementaires, devront être adressées au directeur de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de la Saoura à Béchar, sous double enveloppe cachetée et portant l'objet de l'appel d'offres.

La date limite des offres est fixée au vendredi 18 octobre 1974 à 18 heures, terme de rigueur.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours.

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE

ET DE L'EQUIPEMENT

DE LA WILAYA D'EL ASNAM

Programme spécial

Construction de trois (3) ponts sur la route nationale n° 11

Un appel d'offres est lancé en vue de la construction de trois (3) ponts sur la route nationale n° 11.

1° un (1) pont sur l'oued Tarzout, P.K. 236 + 760 d'une ouverture de 50 mètres ;

2° un (1) pont sur l'oued Zeboudj, P.K. 232 + 150 d'une ouverture de 52 mètres ;

3° un (1) pont sur l'oued Boukhalfa, P.K. 254 + 240 d'une ouverture de 52 mètres.

Les entrepreneurs intéressés pourront retirer le dossier de participation à la sous-direction des infrastructures de transport, direction de l'infrastructure et de l'équipement, cité administrative d'El Asnam.

Les entreprises pourront soumissionner pour un ou pour l'ensemble des projets.

Les offres, accompagnées des pièces fiscales et sociales exigées par la réglementation en vigueur ainsi que des références professionnelles, doivent être adressées ou remises à l'adresse ci-dessus, sous pli cacheté portant la mention suivante « Ne pas ouvrir - Appel d'offres - Construction de trois (3) ponts sur la R.N. n° 11 », avant le 12 octobre 1974 à 12 heures, délai de rigueur.

Les entreprises soumissionnaires resteront engagées par leurs offres pendant 90 jours.

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE

ET DE L'EQUIPEMENT POUR LA WILAYA DE SETIF

2ème plan quadriennal

Un appel d'offres est lancé pour la construction de 200 logements urbains à El Eulma et 200 logements urbains à Bordj Bou Arréridj.

Lot : V.R.D.

Les candidats pourront consulter et se procurer les dossiers à la direction de l'infrastructure et de l'équipement pour la wilaya de Sétif, sise cité le Caire - Sétif.

La date limite de dépôt des offres est fixée à 21 jours à compter de la publication du présent appel d'offres au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Les offres, accompagnées des pièces réglementaires doivent parvenir au siège de la wilaya - bureau d'équipement de Sétif, en recommandé et par voie postale, sous double enveloppe, la dernière devant comporter la mention « Appel d'offres - lot : V.R.D. des 200 logements urbains d'El Eulma et 200 logements urbains de Bordj Bou Arréridj - A ne pas ouvrir ».

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours.